

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 742 portant application dans les territoires d'outre-mer de l'arrêté du 24 janvier 1961 fixant les conditions techniques d'exploitation des aéronefs de tourisme et de travail aérien.

n° 742

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 mai 1961

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro
30 juin 1961

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués dans le Territoire de la Côte Française des Somalis: 1° L'arrêté du 8 avril 1961 portant extension aux territoire d'outre-mer de l'arrêté du 7 septembre 1960 fixant les règle techniques applicables aux aéronefs de transport public immatriculés à l'étranger. 2° L'arrêté du 23 mai 1961 portant application dans les territoires d'outre-mer de l'arrêté du 24 janvier 1961 fixant les conditions techniques d'exploitation des aéronefs de tourisme et de travail aérien (J-O/R;F. du 8 juin 1961, p. 5195). Art. 2 —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partoutouigou besoin sera,

Pour le Chef de Territoire en MissionLe Secrétaire général m. i.chargé de l'expédition des affaires courantes,Guy Févard.